



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

France 3 : Nord-Pas-de-Calais

Question écrite n° 63902

Texte de la question

M Alain Bocquet attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la communication sur la situation qui est faite à la place de l'information régionale sur la chaîne publique France 3 suite au remaniement de la tranche « 19 heures-20 heures » opérée par la direction nationale de la chaîne. Ce réaménagement conduit à une durée des journaux télévisés régionaux variable selon la longueur des écrans publicitaires. Désormais, plus il y a de publicité, moins il y a d'informations régionales sur la chaîne du service public. Cette modification a des conséquences importantes dans une région comme le Nord - Pas-de-Calais où l'audience est forte et la publicité opulente. Cette présence de la publicité se trouve renforcée, entre autres, par le fait que France-Télévision doit supporter l'important manque à gagner que représente le montant de l'exonération de la redevance accordée par l'Etat et qui n'est absolument pas compensée par celui-ci. En conséquence, il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour redonner à l'information régionale toute sa place, notamment en donnant les moyens financiers à France-Télévision pour lui permettre de se dégager de l'emprise de la publicité.

Texte de la réponse

Reponse. - En ce qui concerne les derniers aménagements de la tranche horaire consacrée en début de soirée aux actualités régionales sur le réseau France 3, il convient de préciser que la modification du « 19-20 » de France 3, depuis le 28 septembre dernier, a pour objet de permettre la diffusion d'un nouveau rendez-vous régional d'information à 19 h 55, qui s'ajoute aux deux journaux régionaux de 12 h 30 et de 19 h 10. En effet, l'objectif de France 3 est de permettre aux téléspectateurs qui rentrent plus tard chez eux et qui ne regardent qu'un journal national de disposer, grâce à ce mini-journal régional, d'une information complète. Dans le Nord - Pas-de-Calais, ce souci de diversifier l'offre d'information régionale s'était déjà traduit par la création en octobre 1990 d'un rendez-vous « Europole », journal « tout-image » diffusé à 19 heures. Désormais, quatre rendez-vous régionaux sont donc proposés aux téléspectateurs et les premiers résultats d'audience montrent que la télévision de service public sert ainsi plus efficacement les citoyens de cette région. Le journal régional de 19 h 10, qui reste évidemment le principal rendez-vous d'information, a effectivement été resserré de deux minutes environ. La société France 3 a déjà mis en œuvre les aménagements de programmation nécessaires pour que le contenu éditorial de ce rendez-vous puisse être respecté et elle étudie, pour les grilles de programmes à venir, les moyens de développer l'information régionale. En ce qui concerne les mesures envisagées par les pouvoirs publics pour compenser le manque à gagner, pour le secteur public de l'audiovisuel, qui résulte des exonérations de redevance, il faut rappeler qu'après la forte progression en 1992 du remboursement par l'Etat des exonérations de redevance (363 millions de francs au lieu de 117 millions de francs en 1991), le projet de loi de finances pour 1993, soumis à l'approbation du Parlement, prévoit de reconduire pour le prochain exercice le montant actuel de la subvention budgétaire inscrite à cet effet. L'effort de compensation reste donc maintenu à hauteur de 363 millions de francs, mais il faut préciser que l'ensemble des dotations en provenance du budget de l'Etat et destinées à divers titres à l'audiovisuel public vont progresser de 48 p 100 pour atteindre plus de 2 milliards de francs au total en 1993.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63902

Rubrique : Television

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 1992, page 5058